CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOFICA VALOR 7

Société Anonyme au capital de 19 920 000 €.
Siège Social : 3, avenue hoche, 75008 PARIS.
452 213 689 R.C.S. Paris.

Avis de Réunion valant Avis de Convocation

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 23 juin 2008 à 17 heures 30, ou en cas de défaut de quorum le Lundi 30 juin 2008 à 17 heures, au siège social de la Société, 3, avenue Hoche – 75008 PARIS, (immeuble de la Banque Neuflize OBC), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

Ordre du Jour.

— Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
— Rapport du Président du Conseil d'Administration ;
— Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital avec délégation de compétence au conseil d'Administration,
— Rapport complémentaire du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription,
— Rapport général du Commissaire aux Comptes ;
— Rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
— Approbation des comptes clos le 31 décembre 2007 et quitus aux Administrateurs ;
— Affectation du résultat ;
— Questions diverses ;
— Pouvoirs pour formalités.

Projets de Résolutions proposées a l'assemblée générale ordinaire

Première résolution.— L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Président sur le contrôle interne tel que prévu par la loi du 1er août 2003 et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2007, approuve tels qu'ils lui sont présentés les comptes dudit exercice se soldant par une perte de 1 362 318,23 €.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne, en conséquence, aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution .— L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2007 d'un montant de 1 362 318,23 € au compte de report à nouveau, dont le solde débiteur sera porté de 2 798 551,12 € à 4 160 869,35 €. .

L'Assemblée Générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours de ces quatre premiers exercices.

Troisième résolution.— L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce, constate qu'aucune nouvelle convention n'est intervenue et approuve les termes de ce rapport.

Quatrième résolution .— L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital de décembre 2007 réalisée avec délégation de compétence au Conseil d'Administration, déclare avoir été parfaitement informée des conditions dans lesquelles cette délégation de compétence a été exercée ainsi que des modalités et des conséquences de la suppression du droit préférentiel de souscription.

Cinquième résolution .— L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un Actionnaire s'il n'est lui-même Actionnaire ou conjoint de l'Actionnaire représenté.

Une formule de vote par correspondance et de pouvoir sera adressée à tous les Actionnaires.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois jours au moins avant la date de l'Assemblée à l'adresse suivante :

CACEIS
ASSEMBLEES GENERALES
14, rue Rouget de Lisle

92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'Article 130 du décret 67-236 du 23 Mars 1967, modifié par l'Article 29 du décret 2006-1566, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée Générale, à CACEIS, Assemblées Générales, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cédex.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les Actionnaires.

Le Conseil d'Administration.

0805924